DIC : DOCUMENT D'INFORMATION CLÉS

Ofi Invest ESG Euro High Yield PART ID • ISIN : FR0011482702 • 18/12/2023

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Ofi Invest ESG Euro High Yield PART ID • ISIN : FR0011482702

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe
Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris
Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site http://www.ofi-invest-am.com

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et règlementée par l'AMF.

Ce PRIIPS est autorisé à la commercialisation au Portugal, en Italie et Espagne et règlementé par la CMVM, CONSOB et CNMV

Date de production du document d'informations clés : 18/12/2023

En quoi consiste ce produit?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, calculé en euro sur toutes les parts sur l'horizon de placement recommandé, en favorisant des titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.
Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé. Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS).
La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).
Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, négociés sur des marchés réglementés. Au minimum 70% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.
Par ailleurs, le Fonds pourra également investir :

- dans des actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE dans la limite de 10% de l'actif net
- dans des titres non notés dans la limite de 20 % de l'actif net.
- dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents (non membres de l'OCDE) émises en euro
- jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon une moyenne pondérée des notes attribuées par les trois agences reconnues. Si aucune agence ne produit d'analyses, ces titres devront bénéficier d'une notation implicite équivalente à ce niveau selon les estimations de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.
- jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds dans les emprunts d'entreprises privées.

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés dans la limite de 30%.
Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.
Le risque de change est couvert systématiquement.
L'équipe de gestion complète l'analyse financière :
-par l'analyse de critères extra-financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable »(ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).
Et
par l'analyse du comportement des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique et de performances en termes d'émissions carbone. L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.
Les émetteurs des secteurs carbo intensifs qui sont, soit à « risque fort » soit à « risque modéré », sont exclus de l'univers d'investissement. Toutefois, en cas d'une modification de note par l'équipe d'analyse ESG qui entraînerait le passage d'une société en catégorie « risque modéré » ou « risque fort », les titres devront être cédés sous un délai de trois mois.
Dans les limites prévues par la réglementation, Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille - exposer le Fonds à un risque de taux - couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux - couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats. Le gérant peut intervenir sur des dérivés de crédit, notamment des swaps de crédit (CDS), pour couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs et/ou couvrir le risque de défaillance d'un émetteur.

Indicateur de référence : La performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Cet indice contient tous les titres composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers, et limite le poids maximum de chaque émetteur à 3%.

Modalités de souscription/rachat : L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts auprès du Dépositaire. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures auprès du Dépositaire et sont répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris). Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ces mécanismes, veuillez-vous reporter au prospectus.

Investisseurs de détail visés : Cette catégorie de part ID s'adresse à tous souscripteurs recherchant un rendement obligataire sur la durée de placement recommandée, obtenu à partir d'un portefeuille d'obligations et de titres de créances négociables largement diversifié tout en favorisant des titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.
Cet investissement est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de trois ans minimum. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Fonds. Les parts du Fonds ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus).
Cette part distribue ses sommes distribuables.

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 3 ans. Ce FCP peut ne pas convenir aux investisseurs envisageant de retirer leur apport en 3 ans.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Direction Juridique
22 rue Vernier - 75017 Paris- France

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :
- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure
- de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de
- transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à
- son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Exemple d'investissement : 10.000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (période de détention recommandée)**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 920 €	5 940 €
	Rendement annuel moyen	-50.81 %	-15.96 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 190 €	8 830 €
	Rendement annuel moyen	-18.06 %	-4.05 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 980 €	10 710 €
	Rendement annuel moyen	-0.25 %	2.32 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11 750 €	11 300 €
	Rendement annuel moyen	17.48 %	4.16 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :
- entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022 pour le scénario défavorable ;
- entre le 30/06/2015 et le 30/06/2018 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 31/08/2013 et le 31/08/2016 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	444€	806 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.49 %	2.60 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.92% avant déduction des coûts et de 2.32% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	2.0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	1.0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Il s'agit du montant maximal. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	98 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.8%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	78 €
Coûts de transaction	0.65% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	64 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence correspondant à 20% au-delà de l l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Le montant réel peut varier en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts ci-dessous comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4 €

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée :3 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :
- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents**

Les informations sur les performances passées du FCP présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scenarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am/produits**

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.